



**ASSOCIATION FRANÇAISE
DES USAGERS DES BANQUES**

L'observatoire
de la délinquance
et
les cartes bancaires

CARTES BANCAIRES et FRAUDES:
Derrière une minoration statistique,
la démission coupable des pouvoirs publics ?

Alors que l'observatoire de la délinquance explique que la minoration des statistiques en matière de fraudes aux cartes bancaires est en «application de certaines instructions liées notamment à des politiques pénales», l'AFUB y voit la confirmation de la pratique de certains services de police et de gendarmerie qui opposent aux victimes de ces fraudes un refus d'enregistrer leurs plaintes.

Une telle minoration statistique est artificielle, contraire à la réalité, ainsi que l'illustrent tant l'augmentation des réclamations reçues par l'AFUB que les statistiques bancaires elles-mêmes !

L'AFUB y voit l'expression d'une démission coupable des pouvoirs publics face à une délinquance qui concerne pourtant plus de 120 000 victimes et qui est passée en 3 ans de 114 à 144 millions d'euros !

Un tel renoncement met en évidence l'absence de toute politique répressive réelle, faute de mettre en oeuvre les moyens qu'exige une délinquance souvent internationale et techniquement sophistiquée.

C'est pourquoi l'AFUB appelle les pouvoirs publics et plus particulièrement le ministre de l'intérieur ainsi que les Procureurs de la République à un engagement fort et sans réserve à cet égard et à mobiliser les forces de l'ordre, ceci sous peine de banaliser une délinquance qui menace désormais au quotidien tout porteur de cartes bancaires.

AFUB – service de presse
Communiqué 21 janvier 2011, 18 heures.